RN · ARGENT PUBLIC

Marine Le Pen

Députée, ancienne présidente du FN / RN — affaire Assistants parlementaires européens du FN

CONDAMNÉS, RECOURS POSSIBLE OU EN COURS

Reconnus coupables par un tribunal ou une cour, mais la décision peut encore être contestée, ou nous n'avons pas pu confirmer qu'elle est définitive. Présumés innocents tant qu'elle ne l'est pas.

Ce qui est reproché

Des assistants payés par le Parlement européen travaillaient en réalité pour le parti. Le RN est condamné comme personne morale.

Où en est la justice

> **Détournement de fonds publics. En appel : trois ans de prison dont un ferme, 45 mois d'inéligibilité dont 30 avec sursis. Pourvoi en cassation ; la Cour de cassation statuera au plus tard début avril 2027. Présumée innocente jusque-là.**

Source

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PARIS, 31 MARS 2025 ; COUR D'APPEL DE PARIS, 7 JUILLET 2026

Notre règle : une affaire n'entre dans ce dossier que si une décision de justice, une procédure officielle ou un rapport public en atteste. Tant qu'une condamnation n'est pas définitive, la personne est présumée innocente. Quand quelqu'un est relaxé, on le dit aussi. État au 2 novembre 2026. Une erreur, une décision plus récente ? Écrivez à contact@partirealiste.fr, on corrige.
partirealiste.fr/scandales